

Montreuil,  
le mercredi 16 juin 2021

**Émetteur :** Catherine AMICO - Institut 4.10 - DO-RelationClient@institutquatredix.fr  
Frédérique BENNEJEAN - Ucanss formation@ucanss.fr

**Objet :** PRÉSENTATION DU PARCOURS DE FORMATION ET D'INTÉGRATION PREM'SS - Préparation aux Essentiels des Métiers de la Sécurité Sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

La formation PREM'SS, qui a été élaborée à l'occasion de la création des CQP interbranches Gestionnaire conseil et Conseiller offres de services, et qui constitue en complémentarité avec la formation Pass le tronc commun interbranche de ces CQP, vous est désormais proposée dans un format et un contenu revisités.

Ses nouvelles caractéristiques permettent de la rendre **accessible** pour la première fois **à tout salarié nouvellement recruté** dans l'Institution, qu'il soit ou non inscrit dans un parcours de formation métier (CQP GC ou COS).

La rénovation de la formation répond à plusieurs enjeux. Le recentrage du contenu de la formation Pass a conduit à adapter et rénover le contenu de la formation Prem'ss pour maintenir et garantir la complémentarité de ces deux formations, dans le respect des finalités initiales. Par ailleurs, les modalités de certification des compétences de l'Institution ont changé avec l'évolution des référentiels de certification des CQP architecturés en blocs de compétences. Elles s'appuient désormais sur des mises en situations professionnelles, et non plus sur une évaluation notée des acquis délivrés par la formation.

La prise en compte de ces éléments a alors conduit à :

- Axer la formation Prem'ss sur l'introduction et la sensibilisation aux sujets et concepts socles pour l'Institution et partagés par les branches, en leur donnant du sens dans le contexte de travail.
- Constituer des modules thématiques indépendants les uns des autres, pour une utilisation adaptable.
- Moderniser les modalités pour proposer une action principalement à distance.

Ces choix permettent ainsi de donner de la souplesse dans l'organisation de la formation métier et de son articulation avec l'activité, et de réduire la durée du parcours de formation.

La complémentarité des deux formations Pass et Prem'ss peut désormais être envisagée **comme parcours d'intégration**. Ce parcours, en donnant des clés de compréhension de l'environnement de travail, des valeurs et des obligations qui le sous-tendent, contribue à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et à leur fidélisation.

## LE PUBLIC VISÉ

La formation s'adresse aux collaborateurs nouvellement embauchés :

- Le public stagiaire des formations métier menant aux CQP de GC et COS
- Tout public nouveau intégrant l'institution

## LES FINALITÉS DE LA FORMATION

La formation vise à faire acquérir des références communes aux différentes branches du Régime général, et des connaissances génériques qui :

- Donnent des clés de compréhension de l'environnement du travail et des organisations, et ainsi favorisent l'adaptabilité aux situations de travail, d'une part,
- Facilitent l'intégration et la fidélisation des salariés, d'autre part.

Prem'ss continue de s'articuler pleinement avec la formation Pass qui apporte les connaissances fondamentales à la compréhension de l'environnement institutionnel : le système de protection sociale ; le fonctionnement du régime général, ses enjeux, ses valeurs.

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

### Les objectifs de formation

La formation rénovée propose un contenu revisité qui a pour but d'introduire et de sensibiliser à des thématiques communes et partagées par l'ensemble des branches de Sécurité sociale, quel que soit son métier et ses activités.

### Quatre objectifs sont ciblés :

Situer le rôle du salarié dans la chaîne de production et mesurer sa contribution à l'atteinte des objectifs du service et de l'organisme.

Intégrer les enjeux et la démarche de la maîtrise des risques dans l'exercice de ses activités.

Cerner les enjeux de la relation de service pour contribuer à l'efficacité du service rendu aux usagers.

Comprendre et utiliser les techniques de la communication pour faciliter sa coopération au sein du collectif de travail.

### L'architecture de la formation - Annexe 1

### Quatre thématiques de formation portées par 4 modules indépendants, et des modalités pédagogiques différentes pour chaque module.

#### 3 modules e-learning

**L'environnement et les circuits de travail** : e-learning qui se réalise en une fois ;

**La maîtrise des risques** : e-learning en 2 parties non consécutives et soutenu par un formateur via un forum dédié ;

**La relation de service** : e-learning + regroupement à distance

Les 3 modules sont accessibles via la plate-forme de contenus Syfadis. Ils prévoient :

- L'apport de contenu en privilégiant une pédagogie inversée ;
- Des exercices à réaliser pendant les séquences e-learning et/ ou en dehors ;
- Des travaux ou exercices à réaliser en sous-groupe.

Ils sont réalisés dans les locaux de l'employeur.



## 1 module en regroupement sur site \* :

### La communication en situation professionnelle

Il s'appuie sur des apports didactiques ciblés qui sont articulés avec un grand nombre d'applications pratiques par des **mises en situation** variées.

*\* en 2021, si les regroupements sur site étaient rendus impossibles par des restrictions liées à la situation sanitaire, le module sera animé à distance : l'organisation de la formation et des mises en situation ont été spécifiquement adaptés pour garantir l'atteinte des objectifs et la participation des stagiaires.*

**L'Annexe 2** détaille le contenu et l'organisation de chaque module.

### Durée des modules

L'environnement et les circuits de travail : 1h20

La maîtrise des risques : 3h

La relation de service : 3h10

La communication en situation professionnelle : 1 jour/ 7h

### Construire les parcours de formation et d'intégration

#### Pour les parcours de formation métier : les CQP GC et COS

Les quatre modules, en tant que parcours complet de formation, se planifient sur **une amplitude de 4 jours** pour une durée totale de 14h30 (Annexe 1). Ils sont mobilisables et planifiables de deux manières :

- En une seule fois en continu, **en préalable à l'option de branche**, et dans l'ordre pré établi suivant : L'environnement et les circuits de travail / La maîtrise des risques / La relation de service / La communication en situation professionnelle
- Un par un, **en introduction de la thématique métier** de branche : leur planification s'articule alors avec celle de l'option de branche.

*Rappel* : La formation Pass reste un préalable en tant que constituant du tronc commun interbranche des CQP GC et COS.

#### Pour le parcours d'intégration des autres salariés nouvellement embauchés

Il est complémentaire de la formation Pass.

- Dans le cadre d'un parcours complet : comme pour les salariés engagés dans les CQP, il se déroule sur une amplitude minimale de 4 jours, pour une durée totale de 14h30, et dans l'ordre cité précédemment (Annexe 1).
- Dans un parcours par module : l'organisme sélectionne le ou les modules, ainsi que le rythme de leur programmation.

*Rappel* : La formation Pass a été rendue obligatoire pour tout nouveau salarié dès 2008, par décision du Comex.

### La validation de la formation

Une évaluation des connaissances sous forme de quiz est mise en place pour chaque module e-learning à l'issue du module ; elle permet aux salariés de vérifier leurs acquis, mais ne délivre aucune note.

Elle s'inscrit en cela pleinement dans la philosophie qui a guidé les travaux de rénovation des référentiels et des modalités de certification des CQP de Gestionnaire conseil et de Conseiller offres de service organisés en blocs de compétences.

La réalisation du quiz est cependant la condition pour que le module e-learning soit réputé comme avoir été suivi dans son intégralité, et que l'attestation de suivi puisse être produite. Cette formalité permet la reconnaissance en action de formation et les financements associés.

### Les pré requis techniques

La plateforme Syfadis est l'outil collaboratif utilisé pour les trois modules e-learning.

Vous trouverez toutes les spécifications techniques garantissant les bonnes conditions de réalisation de la formation à distance dans l'Annexe 3.

### Les acteurs concernés

- Le stagiaire est au cœur du dispositif ; par la connexion à la plateforme de formation, il suit la formation, réalise les exercices et travaux, prend connaissance des corrections, participe aux échanges sur le forum ou à distance.
- Le Manager de proximité en coopération avec le service RH facilite le parcours de formation du/ des stagiaires, et lui/ leur donne accès à toute documentation utile.
- Le responsable RH et/ou le responsable formation organise les temps de formation, suit la progression de l'apprenant, est l'interlocuteur de l'Institut 4.10 en cas d'absence ou de problématique liée à la réalisation des quiz.
- Le référent informatique assure la mise en œuvre de l'environnement technique et résout les problèmes en local.
- La formation est diffusée par l'Institut 4.10, opérateur institutionnel de la formation professionnelle.

#### Avertissement

L'enregistrement au RNCP du référentiel de certification en bloc de compétences du **CQP COS** ayant été obtenu en avril 2021, la formation rénovée de Prem'ss est la version déployée pour les salariés inscrits dans le parcours de formation visant le CQP COS.

A contrario, l'enregistrement RNCP pour le **CQP GC** étant à venir, le référentiel de certification actuel basé sur des notes continue de s'appliquer, situation temporaire jusqu'à l'inscription qui devrait intervenir en juillet 2021 ; pour les salariés engagés sur ce CQP c'est donc l'actuelle version notée de la formation Prem'ss qui est déployée.

Dans le cas des salariés ayant déjà obtenu une note Prem'ss, celle-ci étant désormais valable au-delà de 2 ans, plus aucune dérogation n'est nécessaire pour poursuivre le parcours menant à la certification.

### Coût de la formation et prise en charge en 2021

Le tarif du **parcours complet** est de **859 €**.

Il est éligible à une prise en charge sur les **fonds du plan à hauteur de 40%**.

*Les choix pédagogiques permettent de varier les méthodologies d'apprentissage, rythment les séquences, et contribuent à ancrer chez les stagiaires les apports de la formation : ils respectent en cela la définition de l'action de formation qui a été précisée par le Décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018.*

Le tarif **par module**, pour les parcours hors CQP :

<b>Module</b>	<b>Tarif Inter en €</b>
L'environnement et les circuits de travail	329
La maîtrise des risques	425
La relation de service	434
La communication en situation professionnelle	670

### **Commande**

Toute inscription ou demande se fait à partir de votre espace client du site de l'Institut 4.10, ou via l'adresse : DO-RelationClient@institutquatre.dix.fr

Nota Bene : les planifications par module seront disponibles pour les salariés n'étant pas engagés dans une formation métier certifiante à partir du mois de juillet 2021.



Référencement catalogue i4.10 :

09 - Accompagnement des parcours professionnels/ 9.1 - Culture institutionnelle

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

**Document(s) annexe**

**(s) :**

- Annexe 1 - Architecture de la formation PREM'SS,
- Annexe 2 - Présentation des modules,
- Annexe 3 - Spécifications techniques et conditions de réussite,

